

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

S²LOW

ID : 075-257500041-20231017-DEL2023_10_54-DE



SIPPEREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

Gényo
Le réseau de chaleur verte
de Bobigny et Drancy



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

2024

BUDGET ANNEXE



INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour but de présenter les orientations financières générales poursuivies par la première Régie à seule autonomie financière du SIPPAREC en charge de la gestion du réseau de chaleur géothermique Gényo¹.

Depuis sa création, le SIPPAREC a étendu son champ d'actions dans les domaines des énergies et du numérique pour fédérer et accompagner ses collectivités adhérentes, leur population et leur territoire autour des enjeux majeurs que sont, aujourd'hui et demain, la maîtrise de l'énergie, la transition énergétique le déploiement des réseaux très haut débit et l'évolution des services numériques.

Dans le cadre de ses compétences, le SIPPAREC accompagne donc les collectivités afin de développer sur leur territoire, des installations visant à valoriser les énergies renouvelables. Les objectifs poursuivis sont à la fois environnementaux (mise en œuvre de solutions permettant de réduire l'impact carbone sur l'environnement) et économiques (solutions dont les tarifs sont compétitifs avec les énergies traditionnelles et garantissant une stabilité à moyen et long termes).

Le Bassin parisien est une région propice au développement d'opérations de géothermie profonde. Ainsi, la valorisation de cette ressource renouvelable et locale, au travers de réseaux de chauffage urbain, permet d'alimenter en chaleur les bâtiments d'un territoire (logements collectifs, équipements publics et sportifs, etc.) tout en réduisant de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, contribuant ainsi à améliorer le cadre de vie de l'ensemble des administrés. Par ailleurs, l'impact des fluctuations des énergies fossiles sur le tarif de la chaleur est plus limité, ce qui permet de garantir une certaine stabilité pour l'ensemble des abonnés sur le long terme.

Le SIPPAREC a participé à la relance de la géothermie au début des années 2010 et gère aujourd'hui 5 réseaux de chaleur géothermique par des contrats de concessions. Les trois premiers (Arcueil/Gentilly, Bagneux/Châtillon et Rosny-sous-Bois/Noisy-le-Sec/Montreuil) sont exploités par des opérateurs privés. Le réseau de chaleur géothermique de Grigny/Viry-Châtillon/Fleury-Mérogis/Sainte-Geneviève-des-Bois est, quant à lui, exploité par une société publique locale constituée du SIPPAREC et des quatre communes. De même, un contrat de concession a été signé en avril 2022 avec la société publique locale (SPL) UniGéo pour mettre en œuvre puis exploiter un nouveau

¹ Conformément au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires.

réseau sur les communes des Lilas, de Pantin, du Pré Saint-Gervais et prochainement Romainville.

Enfin, une troisième SPL a été créée fin 2021 pour la création d'une centrale et d'un réseau de chaleur à base de géothermie sur le territoire de Malakoff, la délégation de service public est en préparation.

Dans la continuité de ces premières opérations, le SIPPAREC a réalisé une étude de faisabilité de 2016 à 2018 en vue de développer la géothermie sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy (département de la Seine-Saint-Denis – 93). Cette étude a permis de confirmer l'opportunité que constituerait un réseau de chaleur à base de géothermie sur le territoire de ces deux communes. Sur avis du comité de suivi de l'opération², le comité syndical du SIPPAREC a délibéré le 13 décembre 2018 en faveur de la mise en œuvre de ce réseau sous maîtrise d'ouvrage publique du Syndicat.

Il est à noter qu'un réseau historique fonctionnant à 100% aux énergies fossiles était présent jusqu'en 2020 sur la commune de Bobigny. L'opération de géothermie Généo s'est appuyée sur ces installations existantes en les adaptant afin de permettre une valorisation optimale de la chaleur géothermale. A ce réseau historique long d'environ 7 km, s'ajoutent un peu plus de 21 km de canalisations qui sont déployées afin de faire bénéficier à un maximum d'abonnés de cette chaleur renouvelable et locale produite au travers de 4 puits de géothermie, associés à des pompes à chaleur.

Les orientations budgétaires de 2024 traduisent les dépenses et recettes liées au déploiement du réseau initial, y compris les opérations de densification, à la mise en œuvre du nouveau réseau sur le secteur géographique ouest de Drancy et de Bobigny et ainsi qu'à l'exploitation du réseau.

² Le comité de suivi de l'opération de Bobigny/Drancy était constitué de 3 élus du SIPPAREC, 2 élus de Bobigny et 2 élus de Drancy, parmi lesquels les Maires des 2 communes.

Sommaire

I. Premier bilan et perspectives 2024 des activités de la Régie Gényo

A. UN RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE MIS EN ŒUVRE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SIPPAREC : GENYO..... 5

B. DEPLOIEMENT DU RESEAU GENYO : UN RESEAU QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 5

UN NOUVEAU RESEAU AVEC LA MISE EN ŒUVRE D'UN TROISIEME DOUBLET DE GEOTHERMIE 6

C. D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN... 7

RESEAU INITIAL : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESEAU DE CHALEUR REALISES ET A VENIR 7

Périmètre de 1^{er} établissement des travaux de mise en œuvre du réseau Gényo..... 7

Programmes de densifications venant se raccorder au réseau Gényo..... 8

GENYO OUEST : UN NOUVEAU RESEAU DE CHALEUR ALIMENTE PAR UN TROISIEME DOUBLET DE GEOTHERMIE POUR SUBVENIR AUX BESOINS DES QUARTIERS OUEST DE DRANCY ET DE BOBIGNY..... 9

D. ... ET UNE EXPLOITATION DIRECTE DU SERVICE PUBLIC PAR LE SIPPAREC ET LES VILLES 11

GENERALITE..... 11

OPTIMISATION DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR 12

II. Bilan et projection financière 2024 des activités de la Régie Gényo

A. LA SECTION D'EXPLOITATION : 20,7 MILLIONS (M) D'EUROS 19

RECETTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES 19

DEPENSES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES 19

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 6,7 MILLIONS (M) D'EUROS 20

RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES..... 20

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES 20

III. Structure de l'endettement

A. TYPOLOGIE ET MOBILISATION DE LA DETTE DEDIEE AU PROJET GENYO : 23

B. LA CHARGE DE LA DETTE : 24

IV. Suivi du personnel mis à disposition de la régie Gényo

A. LES EFFECTIFS DE LA REGIE GENYO..... 26

B. LES DEPENSES DE PERSONNEL..... 27

C. LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL 27

I. Bilan et perspectives 2024 des activités de la régie Génयो

A. Un réseau de chaleur géothermique mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC : GENYO

Le SIPPEREC a créé le 23 septembre 2020 la régie Génयो, régie à seule autonomie financière, afin de mettre en œuvre puis d'exploiter le réseau de chauffage urbain fonctionnant à base de géothermie des communes de Bobigny et de Drancy.

Ce réseau alimente notamment des logements collectifs (bailleurs sociaux, copropriétés), des établissements publics et des équipements sportifs (gymnases, piscines, etc.) et tertiaires.

Le Syndicat porte ainsi en maîtrise d'ouvrage publique directe la construction du réseau de chaleur et son exploitation. Ce service public industriel et commercial est structurant pour le développement des différents quartiers des deux villes et constitue une solution énergétique concrète répondant à la fois aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

La régie Génयो permet, au travers du budget annexe, de flécher tous les flux financiers relatifs à la gestion du réseau, que ce soit les travaux d'investissements de construction du réseau ou les charges et recettes liées à son exploitation.

La mise en œuvre du réseau Génयो sous maîtrise d'ouvrage directe permet au Syndicat et aux villes, en outre, de conserver une gestion directe de l'ensemble des enjeux financiers et techniques liés à ce service public et ainsi de conserver une maîtrise renforcée quant aux orientations stratégiques prises dans la gestion et le développement du réseau.

L'objectif est de pouvoir faire bénéficier le plus largement possible l'ensemble du territoire de cette ressource renouvelable et locale, et ainsi de limiter l'impact environnemental des besoins énergétiques des bâtiments présents sur le territoire (chauffage et eau chaude sanitaire) tout en proposant un prix de la chaleur compétitif et plus stable à moyen et long termes pour les abonnés du réseau.

B. Déploiement du réseau Génयो : un réseau qui s'inscrit dans le cadre du développement du territoire

Il est important de rappeler en premier lieu que les villes de Drancy et de Bobigny présentent un patrimoine bâti important avec des besoins énergétiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire équivalents à plus de 300 GWh/an. Ces besoins ont notamment été recensés lors de la réalisation de l'étude de faisabilité en 2016-2018 ayant conduit à la mise en œuvre du réseau initial.

Réseau Gényo initial

Le périmètre du réseau ayant été arrêté lors du comité syndical de décembre 2018, actualisation faite des abonnés à la suite des études de maîtrise d'œuvre, représente aujourd'hui un peu plus de 160 GWh/an en régime établi.

La construction du réseau est actuellement toujours en cours et a fait l'objet d'un développement, à la date de l'établissement du présent rapport d'orientations budgétaires, à hauteur d'environ 85%.

Quelques abonnés identifiés dans le périmètre de 1^{er} établissement n'ont pas encore fait le choix de se raccorder au réseau et ce, malgré plusieurs sollicitations faites par la régie Gényo à l'attention des gestionnaires/propriétaires de ces bâtiments. Le déploiement du 1^{er} établissement arrivant à son terme, il sera demandé à ces abonnés de se prononcer avant la fin de l'année 2023 sur le raccordement de leur patrimoine ou non. En cas de raccordement, celui-ci devra intervenir d'ici le 1^{er} semestre 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du développement du territoire des deux villes, le réseau Gényo est également amené à étudier le raccordement de nouvelles constructions, non identifiées au lancement de l'opération, parmi lesquelles certaines ont déjà été raccordées dès le second semestre 2023. De nouvelles opérations de densifications seront analysées dans les années à venir, selon le développement des différentes zones géographiques du territoire des deux villes. Ainsi, un premier programme de densification avait été chiffré dans le cadre du budget 2023. De nouvelles opérations ont depuis été identifiées et nécessitent des investissements complémentaires.

En parallèle, et comme présenté ci-avant, il a d'ores et déjà été identifié certains bâtiments du 1^{er} établissement pour lesquels plusieurs sollicitations ont été faites auprès des gestionnaires et/ou propriétaires en vue d'étudier le raccordement au réseau Gényo sans qu'une suite favorable n'ait été donnée. L'absence de réalisation de ces raccordements (travaux réseaux, sous-stations et télégestion) permettraient de libérer des financements qui seraient affectés aux investissements complémentaires de densification déjà identifiés pour l'exercice à venir et le présent rapport d'orientations budgétaires a été établi en ce sens.

Un nouveau réseau avec la mise en œuvre d'un troisième doublet de géothermie

Les quartiers situés à l'ouest des deux villes n'avaient pas été intégrés dans le périmètre initial de déploiement du réseau car ils présentaient des abonnés structurants disposant de contrats de fourniture d'énergie engageants (arrivant à échéance à horizon 2026-2030) et que par ailleurs, les abonnés identifiés en dehors du secteur ouest étaient suffisants par rapport aux capacités géothermales des 4 premiers puits afin d'atteindre et maintenir un taux d'énergie renouvelable supérieur ou égal à 60%.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'intérêt que constitue le réseau Génयो initialement déployé pour les deux villes, le conseil d'exploitation du 7 juin 2021 a décidé de lancer une étude de faisabilité sur le secteur ouest, à savoir le quartier Avenir parisien à Drancy et les quartiers Pont de Pierre et Etoile/Grémillon à Bobigny afin d'envisager la mise en œuvre d'un nouveau réseau de chaleur géothermique sur cette partie du territoire.

Cette étude a permis de confirmer l'opportunité que constituerait la mise en œuvre d'un nouveau doublet et d'un réseau de chaleur pour alimenter le patrimoine identifié comme raccordable à compter de la saison de chauffe 2025/2026. La mise en œuvre de ce nouveau doublet et du réseau de distribution associé permettra ainsi de mettre à disposition de l'ensemble du territoire une solution énergétique commune, garantissant un prix de la chaleur identique pour tous les abonnés des deux villes.

Le nouveau réseau permettra ainsi d'alimenter en chaleur le patrimoine bâti existant et de mettre à disposition de toutes les nouvelles opérations de constructions à venir une énergie à la fois renouvelable, locale et présentant une bonne stabilité économique.

C. D'importants investissements publics pour la construction des infrastructures du service public de chauffage urbain...

Le réseau de chaleur initial, que ce soit dans le cadre du périmètre de 1^{er} établissement ou des opérations de densifications, et le nouveau réseau qui sera déployé à l'ouest des deux villes nécessitent des investissements importants pour la construction de l'ensemble des installations de production, de distribution et de livraison de la chaleur.

Réseau initial : Travaux de construction du réseau de chaleur réalisés et à venir

Périmètre de 1^{er} établissement des travaux de mise en œuvre du réseau Génयो

Les travaux de 1^{er} établissement du réseau de chaleur Génयो comprenaient la construction des deux doublets de géothermie et de l'ensemble des moyens de production de chaleur installés en centrale, le déploiement des réseaux et la mise en œuvre des sous-stations permettant d'alimenter les bâtiments.

A fin 2023, les travaux restants à réaliser concernent le raccordement d'abonnés n'ayant pas encore souscrit une police d'abonnement. Ces travaux comprennent ainsi le déploiement des réseaux, la mise en œuvre des sous-stations et la télégestion permettant le pilotage de chaque nouvelle sous-station.

Le détail des travaux restant à réaliser dans le cadre du 1^{er} établissement et dépendant de la volonté ou non des abonnés concernés à être raccordés concernent :

- Le déploiement d'environ 1 km de réseau
- L'installation de 7 sous-stations, y compris la télégestion.

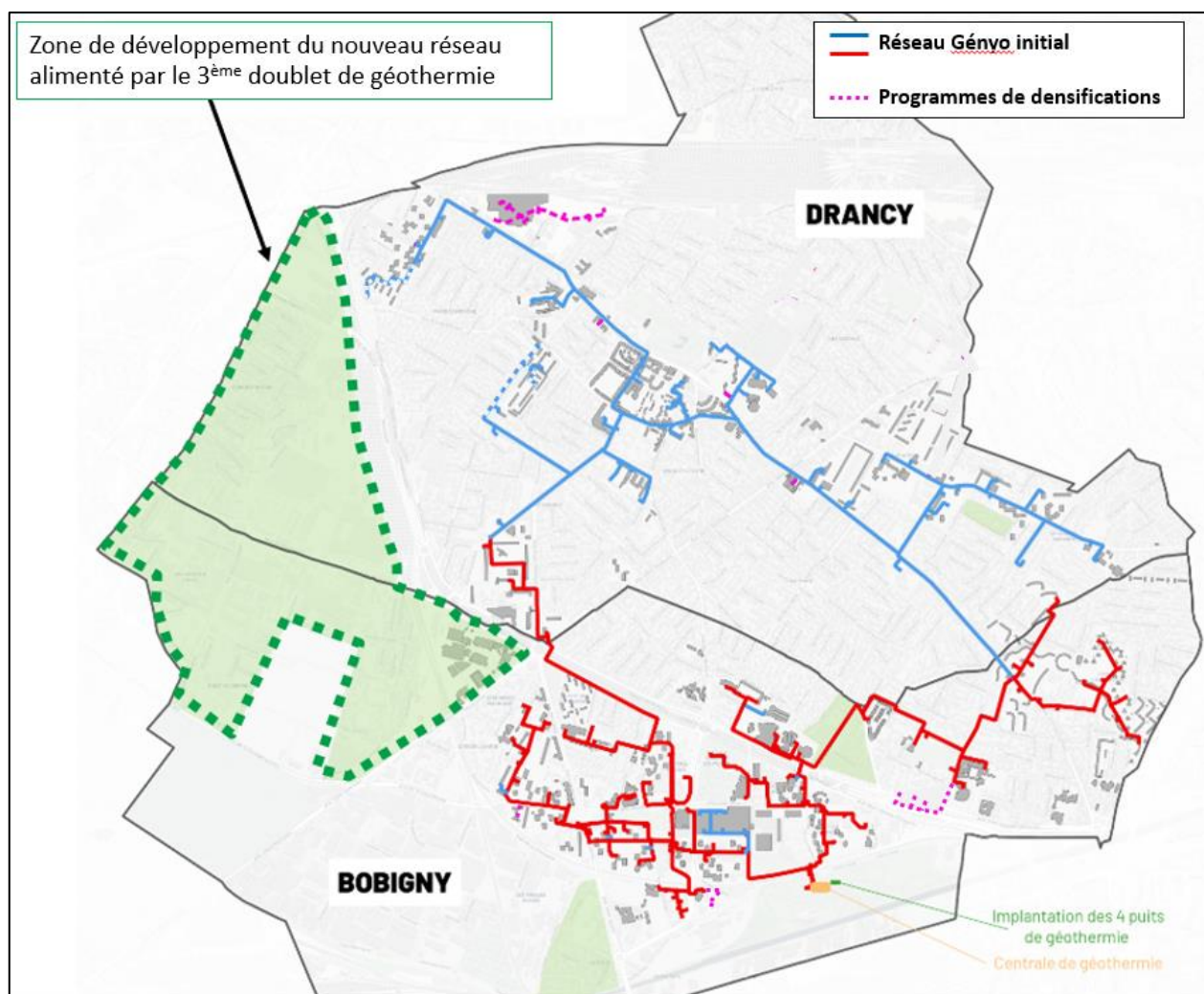
Programmes de densifications venant se raccorder au réseau Gényo

Pour ce qui est des programmes immobiliers non identifiés au lancement de l'opération, un premier programme de travaux avait été défini dans le cadre de la densification du réseau pour l'exercice 2023. A ce titre, un budget de 1,4 M€ avait été voté afin de permettre d'entreprendre les travaux à réaliser sur cet exercice.

De nouvelles opérations ont pu depuis être identifiées, ce qui porterait les investissements à 2,6 M€. Le périmètre élargi de densification comprendrait désormais les programmes suivants :

- Collège des coquetiers – Bobigny – Raccordé
- Résidence Adef Habitat – Bobigny – Raccordée
- Résidence 117 rue Sadi Carnot – Drancy - Raccordée
- Programme immobilier Grand angle – Bobigny – Raccordé
- Programme immobilier Floressence – Bobigny – Raccordé
- Programme immobilier Trianon – Bobigny – En cours de raccordement
- Quartier du Baillet – Drancy – En cours de raccordement
- Ilot du marché – Drancy – A raccorder
- Programme interconstruction – Drancy – A raccorder
- Commissariat de police de Drancy – A raccorder

Il est enfin à noter que d'autres programmes ont fait part d'un intérêt pour étudier le raccordement au réseau Gényo sans que le dossier ne soit suffisamment avancé. En cas d'engagement de tout ou partie de ces prospects, les éléments financiers relatifs à ces raccordements seront présentés dans le cadre du budget primitif 2024.



Génvo ouest : un nouveau réseau de chaleur alimenté par un troisième doublet de géothermie pour subvenir aux besoins des quartiers ouest de Drancy et de Bobigny

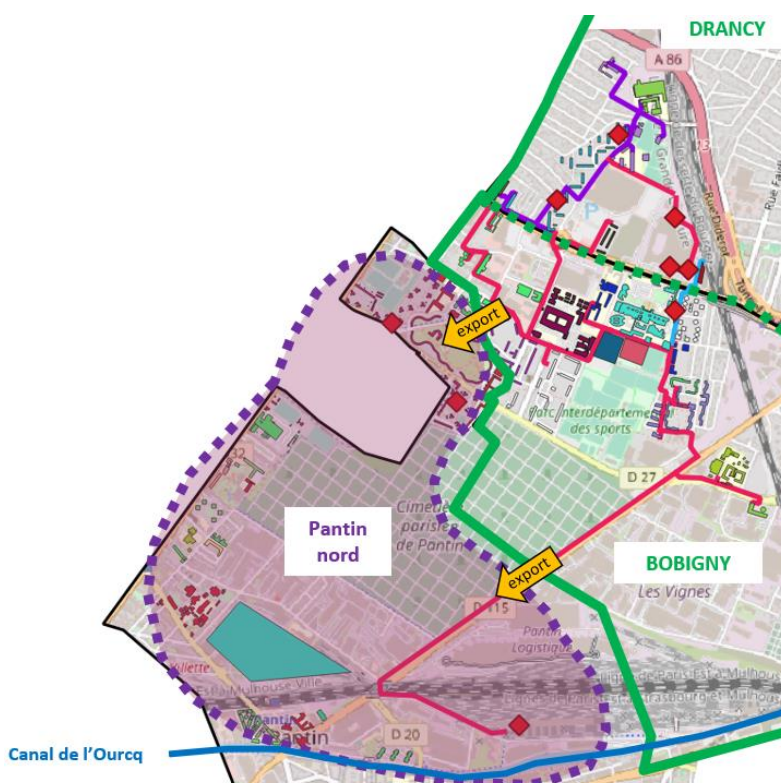
L'étude de faisabilité réalisée sur les quartiers situés sur le secteur géographique ouest des villes de Drancy et de Bobigny a permis de définir l'architecture du futur réseau.

A ce titre, le futur réseau comprendra :

- 1 doublet de géothermie profonde au Dogger, comprenant 1 puits producteur et 1 puits injecteur ;
- Une centrale de géothermie comprenant un appoint/secours centralisé fonctionnant au gaz ;
- Des chaufferies d'appoint/secours décentralisées ;
- Un réseau de distribution de 10km (longueur de tranchée) ;
- 48 sous-stations de livraison de chaleur.

La capacité de production de chaleur de ce nouveau réseau sera de 95 GWh/an, dont 42 GWh/an identifiés sur le territoire de Bobigny et de Drancy (+ 8 GWh/an de capacité supplémentaire) et 45 GWh/an d'export de chaleur pour les abonnés situés à Pantin, au nord du canal de l'Ourcq.

En effet, afin de justifier de la mise en œuvre d'un nouveau doublet de géothermie et au regard des besoins des bâtiments identifiés sur le territoire de Bobigny et de Drancy (entre 40 et 50 GWh/an), il est nécessaire pour le nouveau réseau Génयो d'exporter de la chaleur au gestionnaire du réseau de chauffage urbain actuellement en cours de déploiement sur le territoire de Pantin (SPL UniGéo). Cet export permettra de sécuriser un volume de ventes de chaleur suffisant à l'échelle du réseau.



L'investissement nécessaire à la construction de l'ensemble de ces nouvelles installations est évalué à 46 M€, répartis comme suit :

- Travaux de forage (sous-sol) : 13 M€
- Installations de production de chaleur : 12 M€
- Travaux de déploiement des réseaux et de mise en œuvre des sous-stations : 16 M€
- Maîtrise d'œuvre : 3 M€
- Aléas et frais de lancement de l'opération : 2 M€

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, pour un montant total de 14 M€. Ce dossier est en cours

d'instruction et les montants potentiellement attribués seront connus avant la fin de l'année 2023.

Le planning prévisionnel de mise en œuvre de ce nouveau réseau est le suivant :

Etude de maîtrise d'œuvre sous-sol et surface	en cours (2nd semestre 2023)
Travaux de forage du nouveau doublet et remise en état des terrains :	2^{ème} trimestre 2024 – 2^{ème} trimestre 2025
Travaux de déploiement des réseaux et de mise en œuvre des sous-stations :	été 2024 - fin 2025
Travaux de construction de la centrale de géothermie	été 2024 - été 2025
Mise en service partielle du réseau (abonnés de Drancy alimentés par la chaufferie biomasse existante) :	octobre 2024
Mise en service du réseau et de la géothermie :	octobre 2025

D. ... et une exploitation directe du service public par le SIPPAREC et les villes

Généralité

Le réseau Génयो initial, tout comme le nouveau réseau qui sera mis en service de façon complète pour le démarrage de la saison de chauffe 2025/2026 fait l'objet de charges d'exploitation nécessaires à son fonctionnement, et qui sont à mettre au regard des recettes perçues par la facturation des abonnés du réseau.

A noter qu'à ce stade, la reprise en gestion par la régie Génयो de la livraison de chaleur de 2 résidences de Drancy dès la fin de l'année 2024 ne sont pas encore totalement arrêtées (via la chaufferie biomasse). Les éventuelles dépenses d'exploitation relatives à ces 1^{ers} raccordements seront consolidées d'ici l'établissement du budget primitif 2024 et y seront intégrées s'il est confirmé que la régie est chargée de fournir la chaleur à ces 2 résidences dès la fin 2024. Compte tenu des incertitudes sur le planning de raccordement, ces dépenses ne sont pas intégrées dans le cadre du présent rapport d'orientations budgétaires.

De façon générale, les principales charges d'exploitation sont :

- Achat des fluides (électricité, gaz, eau, etc.) – **Prestations de type P1** ;
- Conduite, contrôle et entretien des installations – **Prestations de type P2** ;
- Gros entretien et garantie totale – **Prestations de type P3** ;

- Autres charges liées à l'exploitation du réseau de chaleur géothermique Gényo (assurance SAF-E, frais de siège, autre taxe, etc.) – **Autres charges** ;

Les prestations de fourniture de fluides sont assurées par plusieurs fournisseurs selon l'énergie concernée ; notamment ENDESA pour le gaz depuis le début de l'année 2022, TOTAL ENERGIES pour l'électricité et la SEMECO pour la chaleur issue de la cogénération.

Les prestations de types P2 et P3 sont assurées par la société IDEX ENERGIES qui a été retenue dans le cadre d'un marché qui prendra fin au 31 août 2025.

Le service public de chauffage urbain, qui permet d'alimenter en chaleur les abonnés du réseau fait l'objet d'une facturation binomiale :

Le **R1** qui correspond à la production de chaleur permettant d'alimenter les abonnés raccordés et est facturé en €/MWh. La quantité d'énergie consommée par les abonnés est relevée mensuellement (à la fin de chaque mois) et ainsi facturée aux quantités réellement consommées par l'abonné.

Le **R2** qui est relatif à la part abonnement et est fonction de la puissance souscrite par l'abonné. Ce terme est facturé en €/URF³ (Unité de répartition Forfaitaire).

Optimisation de l'exploitation du réseau de chaleur

L'attention qui est portée par la régie dans le cadre de l'exploitation du réseau de chaleur réside dans l'optimisation des paramètres de fonctionnement des différentes installations afin de garantir une valorisation optimale de la chaleur issue de la géothermie et des pompes à chaleur.

Ainsi, un certain nombre de paramètres ont pu être analysés depuis la mise en service du réseau et des puits de géothermie, ce qui a permis d'identifier plusieurs actions d'optimisation dont une partie a déjà pu être mise en œuvre. L'objectif étant de pouvoir abaisser au maximum les températures de retour du réseau en centrale.

Il est également important de noter que la montée en charge du réseau (raccordement progressif des abonnés) influe directement sur le taux d'énergie renouvelable du mix énergétique du réseau dans la mesure où la régie est tenue de valoriser jusqu'en 2026 la chaleur issue de l'unité de cogénération, ce qui impacte la quantité de chaleur géothermique valorisée.

Enfin, la rigueur climatique des saisons de chauffe est un paramètre important qui conditionne les volumes de chaleur livrés en sous-stations et qui, comme la montée en charge du réseau, joue un rôle dans le taux d'énergie renouvelable du réseau.

Ces éléments influent ainsi directement sur le mix énergétique du réseau. Les enjeux pour la régie Gényo, sont de 2 ordres :

- Impact environnemental de la production de chaleur avec pour objectif de limiter au maximum les quantités de dioxyde de carbone (CO₂) émises par la production de chaleur,
- Equilibre économique du réseau qui réside dans une valorisation optimale de la chaleur gratuite (géothermie directe) ou la moins onéreuse (chaleur issue des pompes à chaleur) – équilibre entre les charges P1 et les recettes R1.

Au regard de l'ensemble de ces paramètres, il est constaté que le taux d'ENR du réseau et le contenu CO₂ de la chaleur produite ont été améliorés depuis 2020 sans pour autant atteindre le niveau attendu en régime établi.

	<i>Taux d'ENR</i>	<i>Contenu CO₂</i>
<u>2020</u> :	-	230 gCO ₂ /kWh
<u>2021</u> :	35,7 %	186 gCO ₂ /kWh
<u>2022</u> :	41,3 %	146 gCO ₂ /kWh

L'attention portée par la régie Gényo et son exploitant (pour lequel un intéressement est mis en œuvre dans le cadre du marché d'exploitation) est de continuer à améliorer la mixité énergétique globale du réseau en maîtrisant au mieux les paramètres sur lesquels des actions peuvent être menées (notamment le déploiement/commercialisation du réseau et la gestion du fonctionnement des installations pour abaisser les températures retour) étant entendu que certains paramètres ne peuvent être maîtrisés comme la rigueur climatique.

Dans le cadre des prochaines années d'exploitation, la régie s'attachera à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés (+60% d'ENR et un contenu CO₂ inférieur à 100g/kWh) avec comme échéance importante l'année 2026 où la mixité du réseau sera modifiée au regard de l'unité de cogénération.

L'ensemble de ces éléments est retranscrit, tant dans la section d'investissement que la section d'exploitation des orientations budgétaires de la régie Gényo qui sont présentées dans le présent rapport.

II. Bilan et projection financière 2024 de la régie Gényo

Les premiers investissements du projet Gényo sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC ont été portés au sein du budget principal entre 2019 et 2020. En raison de la crise sanitaire de la COVID-19 et de ses conséquences sur le renouvellement des instances du SIPPEREC, le budget annexe dédié au projet Gényo n'a pu être ouvert qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. Le résultat de l'exercice 2020 se rapportant au projet Gényo ainsi que le patrimoine immobilisé ont bien fait l'objet d'un transfert dans le cadre du budget annexe approuvé lors du comité syndical du 25 juin 2021.

Si la mise en service à la fois des deux doublets de géothermie et des pompes à chaleur a été initiée en 2021, les premiers exercices constituent des années importantes permettant une montée en charge progressive du réseau et nécessitant une mise au point et une optimisation des installations du réseau. Dans cette configuration le pilotage financier doit s'opérer tant sur le volet des nouveaux investissements que sur le maintien de l'équilibre de l'exploitation de la régie dans un contexte énergétique encore très fluctuant.

Un réseau qui s'agrandit et nécessite des investissements supplémentaires :

Pour rappel, le coût d'objectif de cette opération concernant le périmètre de 1^{er} établissement a été réévalué en budget supplémentaire 2022 pour atteindre 75,13 millions d'euros, ce qui représente par rapport à l'enveloppe initiale une augmentation de près de 6.6 % qui peut être qualifiée de modérée, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire puis des conflits internationaux, sur les matières premières notamment dans le secteur des travaux publics⁴. Dans le cadre du budget primitif 2023, de nouveaux investissements de densification du réseau ont été programmés pour un montant de 1,41 million d'euros. Comme cela a pu être précisé, pour 2024 ces travaux de densification ont été réévalués à 2,59 millions d'euros en intégrant notamment le raccordement du quartier du Baillet à Drancy. Il convient de noter que les travaux relatifs à la densification du réseau disposent de recettes associées (droits de raccordement), ces dernières passant d'un montant prévisionnel de 0,65 million d'euros à 1,26 million d'euros. De plus, des moins-values potentielles détaillées ci-avant liées aux travaux non réalisés permettent de limiter l'inscription de crédits opérationnels en 2024 à 0,58 million d'euros (ces moins-values devront être confirmés d'ici le BP 2024). Dans ces conditions, ces nouveaux travaux de densification pourront être soutenus par de l'autofinancement de la section d'exploitation.

Au-delà de la densification du réseau initial, le projet Gényo fait l'objet d'une extension sur l'ouest des deux communes avec la création d'un nouveau doublet et un export de chaleur présentant 50% de la production au réseau Unigéo. Si les 1^{ères} études de faisabilité ont été réalisées en 2022, les crédits relatifs aux investissements ont été votés en budget supplémentaire 2023, à hauteur de 46 millions d'euros. Les premiers marchés publics de travaux doivent être notifiés à partir de janvier 2024, ce qui impliquera de reporter la quasi-totalité de ces crédits en 2024.

⁴ Données FFB 7,4% en 2022 dans le secteur du logement neuf.

Un bilan financier synthétique des investissements concernant l'opération initiale et leur projection peuvent être présentés comme suit :

- Le montant des investissements déjà réalisés entre 2019 et 2022 s'élève à 70 millions d'euros ;
- En 2023, les travaux réalisés devraient porter sur un montant d'environ 3,3 millions d'euros (1,7 million d'euros ont déjà été mandatés sur les 8 premiers mois de l'année) ;
- Ce rythme d'exécution prévisionnel induit un report de crédits d'investissement de 3,3 millions d'euros en 2024. Ces reports, permettant de financer les derniers travaux de raccordement du périmètre de 1^{er} établissement ainsi que les opérations de densification, pour lesquelles il est proposé d'inscrire en budget 2024 un montant de 0,58 million d'euros, devraient se réaliser pour 3 millions d'euros en 2024 et pour 0,86 million d'euros en 2025 ;
- A compter de 2026 et dans le périmètre actuel de l'opération Génयो hors extension, les dépenses d'investissement, hors amortissement, ne porteront que sur le remboursement en capital des emprunts ;
- En fonction de l'avancée du projet, les travaux relatifs à l'extension devraient être réalisés à hauteur de 20 millions en 2024 et 25 millions en 2025. La phase d'exploitation étant prévue, à ce stade, à compter de 2025.

Les financements dédiés au projet Génयो et son extension :

Le financement bancaire du réseau initial et la consultation à venir pour l'extension :

Pour assurer la soutenabilité financière de ces investissements, trois emprunts ont été souscrits en 2019 dont 2 prêts long terme pour un montant de 48,2 millions d'euros et mobilisés en totalité entre 2020 et juillet 2021. Le troisième prêt consiste en une ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole à hauteur de 21,4 millions d'euros, qui a fait l'objet de tirages pour 15 millions d'euros en 2021 afin de palier le rythme des appels de fonds des subventions. En 2022, cette ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée et en 2023 elle a été remboursée à hauteur de 12 millions d'euros. Conformément aux orientations budgétaires 2023 et au budget primitif un nouveau prêt long terme de 8,80 millions d'euros a été souscrit en début d'année afin de soutenir des surcoûts d'investissement, la densification du réseau et d'anticiper de potentiels aléas sur les subventions perçues.

Concernant le financement bancaire de l'extension du réseau, une consultation va être lancée sur cette fin d'année, sur la base d'un cahier des charges ciblant un prêt long terme de 31,5 millions d'euros et un prêt relais pour les subventions de 14 millions. Le calendrier de cette consultation est assez contraint notamment par le délai d'attribution des subventions.

Les financeurs institutionnels publics : l'ADEME, la Région et le FEDER :

Les subventions attribuées à hauteur de 22,5 millions d'euros⁵ pour les deux 1^{ers} doublets et le réseau initial ont été appelées pour 15,35 millions d'euros entre 2020 et 2022. En 2023, des appels de fonds auprès du FEDER à hauteur de 1,6 million d'euros ont déjà fait l'objet de versement et 2,24 millions d'euros sont attendus de l'ADEME et de la Région d'ici la fin de l'année. En 2024, selon l'avancement de la facturation des travaux, 1,9 millions d'euros seraient appelés auprès de l'ADEME pour la partie réseau et, selon les performances énergétiques atteintes en 2025, le solde de 1,49 million d'euros seraient appelés également auprès de l'ADEME pour la partie géothermie.

S'agissant des dossiers de subventions relatifs aux travaux d'extension du réseau, leur montant s'élève à environ 14 millions d'euros soit un taux d'intervention de plus de 30% du coût du projet. La Région devrait présenter le dossier de l'opération à sa commission permanente de septembre et l'ADEME devrait présenter ce dossier⁶ en comité régional des aides (CRA) puis en comité national des aides (CNA) entre octobre et novembre pour une attribution potentielle en conseil d'administration de décembre 2023.

L'attention portée à l'exploitation vise à continuer à améliorer la mixité énergétique globale du réseau :

Les prévisions budgétaires concernent l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre de l'exploitation des installations du réseau de chaleur Gényo, qui a débutée en septembre 2020. S'agissant de l'extension du réseau, la mise en service serait envisagée principalement courant 2025.

Pour sa deuxième année d'exploitation complète la prévision d'exécution 2023 s'élève à 13,7 millions d'euros (hors amortissement et autofinancement). Ce montant prévisionnel est encore susceptible d'évoluer au cours du dernier trimestre de l'année. En effet, quand bien même une partie des achats notamment de gaz a fait l'objet d'un swap pour le dernier trimestre de l'année, la rigueur climatique et les variations des prix pour les volumes de fluides dont le prix n'est pas fixé, sont donc des données qui sont soumises à d'importantes variations. Les dépenses d'exploitation sont relatives aux différents postes présentés ci-avant : *P1, P2, P3* et *autres charges*, ainsi qu'aux charges financières et aux impôts sur les sociétés.

En 2024, les prévisions budgétaires sur les coûts d'exploitation représenteraient 14,8 millions d'euros. Ces prévisions reposent sur une baisse moyenne d'environ 20% des prix unitaires d'achats des fluides ainsi qu'un déploiement important des raccordements permettant d'atteindre 151 GWh de chaleur vendue. **A compter de 2025**, compte tenu du contexte d'incertitude quant au maintien des prix de l'énergie, les coûts de fluides ont été figés sur les valeurs prévisionnelles 2024, pour autant les volumes de chaleur vendus sont quant à eux amenés à augmenter du fait des raccordements à intervenir. Par ailleurs il convient de noter **qu'à compter de 2026**, les modalités de fourniture de la cogénération n'imposeront plus de volume d'achat plancher. Ce gain financier sera toutefois limité par des coûts supplémentaires relatifs à l'achat de gaz et d'électricité, ainsi qu'au nettoyage des puits. Compte tenu de ces éléments, ces charges

⁵ Fonds chaleur ADEME 16,9 millions d'euros, subvention régionale 4 millions d'euros, FEDER 1,6 million d'euros.

⁶ Le dossier de l'extension du réseau a été présenté pour instruction par les services du SIPPEREC à l'ADEME en novembre 2022.

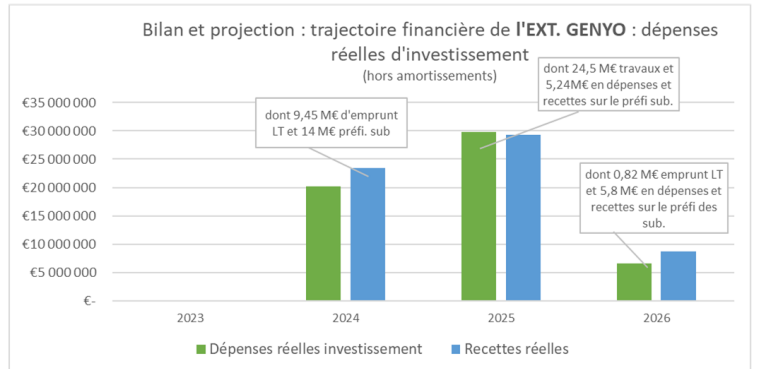
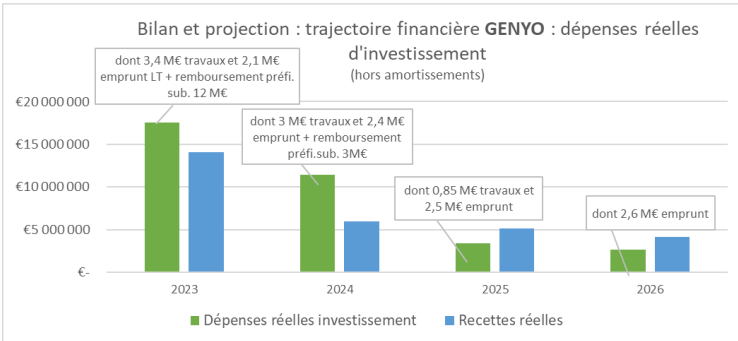
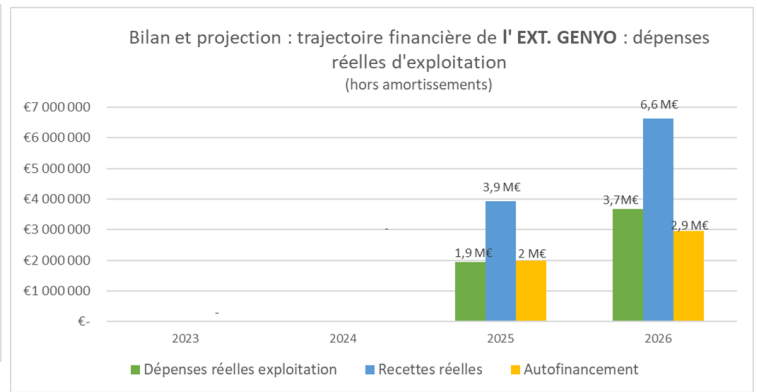
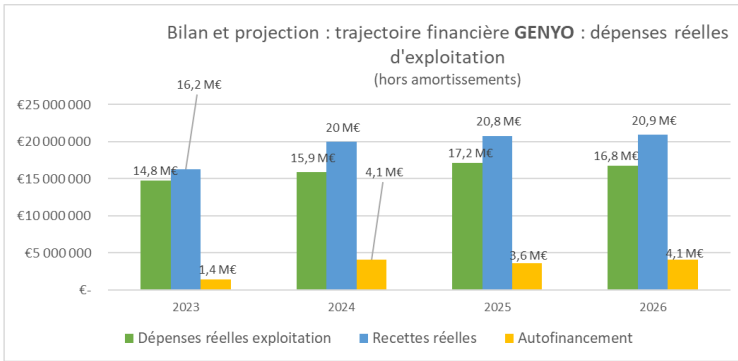
se stabiliseraient, hors extension du réseau, à hauteur de 15,5 millions d'euros en 2025 et 15,2 millions en 2026.

Ces dépenses sont couvertes par **les recettes de fonctionnement issues des ventes de chaleur** aux abonnés sous la forme d'une facturation binomiale comprenant la partie relative à la consommation [R1 en €/MWh] et la part abonnement [R2 en €/URF]. L'autofinancement dégagé permet d'équilibrer la section d'investissement et assure, en particulier, le remboursement de la dette.

Pour 2023, la prévision d'exécution pour ces recettes serait de 16,2 millions d'euros (hors amortissement des subventions), dont une prise en charge par le dispositif du bouclier tarifaire au bénéfice de nos usagers à hauteur de 0,6 million d'euros. Cette année il est anticipé, une capacité d'autofinancement négative (CAF), eu égard à une marge P1/R1 déficitaire. Pour 2024, ces recettes progresseraient du fait du déploiement du réseau et porteraient sur un montant de 19,9 millions d'euros pour atteindre 20,8 millions d'euros en 2025 et 20,9 millions d'euros en 2026. Il est néanmoins nécessaire de prendre en compte que ces montants sont toutefois directement liés à l'évolution du prix des énergies dont une partie impacte le terme R1.

Concernant l'extension du réseau, en fonction de l'avancement des raccordements les dépenses d'exploitation devraient se limiter à 1,9 million d'euros en 2025 et 3,7 millions d'euros en 2026. Les recettes générées par la mise en service progressive de l'extension sont estimées à 3,9 millions d'euros en 2025 et 6,6 millions d'euros en 2026.

Le bilan financier et la prospective réalisés sur ce projet illustrent la capacité de la section d'exploitation à dégager un excédent qui viendra couvrir la charge de la dette long terme laquelle à compter de 2026, hors extension du réseau, sera la seule dépense réelle portée par la section d'investissement.



La synthèse des propositions budgétaires pour l'exercice 2024 est la suivante :

A. La section d'exploitation : 20,7 millions (M) d'euros

Recettes d'exploitation prévisionnelles

En 2024, les recettes de fonctionnement de la régie seraient réparties comme suit :

- 11,8 millions d'euros pour la partie R1 correspondant aux ventes de chaleur (chauffage et eau chaude) à l'ensemble des abonnés. Outre le nombre de bâtiments raccordés, ces ventes de chaleur sont dépendantes de la rigueur climatique de la saison de chauffe (période pendant laquelle les abonnés sont alimentés en chaleur) et du comportement des usagers pour le chauffage. Enfin, il convient de rappeler que les polices d'abonnement intègrent des formules d'indexation permettant de répercuter sur la facturation les coûts réels d'achat d'énergie supportés par le service pour produire la chaleur,
- 7,8 millions d'euros pour la partie R2 relative à la part abonnement et dépendant de la puissance souscrite,
- 0,41 million d'euros de droits pour les bâtiments neufs raccordés au périmètre de 1^{er} établissement dans le cadre de la densification du réseau,
- 0,7 million d'euros d'amortissements de la quote-part des subventions d'investissement perçues, équilibrés par ce même montant en dépenses d'investissement.

Dépenses d'exploitation prévisionnelles

En 2024, les dépenses d'exploitation de la régie correspondraient aux postes suivants :

- Fournitures de fluides pour 11,57 millions d'euros réparties de la façon suivante :
 - Gaz : 1,7 million d'euros,
 - Electricité : 3,5 millions d'euros,
 - Cogénération : 6,2 millions d'euros,
 - Eau : 0,02 million d'euros,
 - Quotas CO2⁷ : 0,15 million d'euros.
- Charges liées à l'exploitation des installations pour 1,7 million d'euros :
 - Entretien, contrôle et petites réparations : 1,05 million d'euros,
 - Autres charges (dont l'autre moitié des quotas CO2) : 0,15 million d'euros,
 - Gros entretien en garantie totale : 0,5 million d'euros.
- Charges financières notamment remboursement des intérêts : 1,1 million d'euros,

⁷ Le site de la centrale de géothermie est soumis aux quotas CO2. Les charges liées à l'achat des quotas CO2 manquants seront pour moitié répercutées dans les dépenses de type P1 (l'autre moitié étant répercutée sur les dépenses P2).

- Impôts et taxes (dont impôts sur les sociétés) : 0,83 million d'euros,
- Frais de siège dont les frais de personnel mis à disposition auprès de la régie, les frais de communication et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : 0,63 million d'euros,
- Amortissements des installations mises en service équilibrés par ce même montant en recettes d'investissement : 2,7 millions d'euros,
- Enfin, à l'autofinancement (après financement des amortissements) de la section de fonctionnement excédentaire pour financer la section d'investissement déficitaire : 2,09 millions d'euros.

Il convient de noter que dans le cadre de l'extension du réseau, la section d'exploitation ne portera pas de frais directs en 2024. L'amortissement des emprunts devrait débuter à compter de 2025. Quant aux dépenses relatives aux AMO techniques et financiers, elles seront imputées en section d'investissement compte tenu du fait que ces frais sont les accessoires des travaux d'infrastructure.

B. La section d'investissement : 6,7 millions (M) d'euros

Recettes d'investissement prévisionnelles

En 2024, hors extension du réseau, pour la 1^{ère} fois cette section sera principalement financée par l'autofinancement de la section d'exploitation. Un niveau de subvention encore assez important reste à percevoir dans le cadre des programmes d'aide au développement de projet visant à valoriser les énergies renouvelables et de récupération. Dans le détail ces recettes se ventilent comme suit :

- Pour les subventions d'investissement, 1,9 million d'euros correspondant au solde des financements attribués par l'ADEME pour soutenir l'extension du réseau de chaleur,
- 2,7 millions d'euros d'amortissements des installations mises en service,
- Enfin, 2,09 millions d'euros correspondant à l'autofinancement (après financement des amortissements) provenant de la section de fonctionnement excédentaire pour financer la section d'investissement déficitaire.

S'agissant de l'extension du réseau les recettes correspondront aux crédits inscrits pour les emprunts reportés dans le cadre du budget supplémentaire 2024.

Dépenses d'investissement prévisionnelles

Les crédits d'investissement prévus au budget 2024 de la régie concernent essentiellement le remboursement en capital des emprunts souscrits en 2019 et 2023 ainsi que le remboursement de la ligne de trésorerie.

Il est proposé d'inscrire dans le budget pour l'année 2024 de nouveaux crédits opérationnels pour financer des travaux de densification du réseau initial. Pour rappel, au budget primitif 2023 ont déjà été inscrits 1,41 million d'euros pour des travaux de densification, cette enveloppe a été réévaluée à 2,58 millions pour prendre en compte de

nouveaux bâtiments à raccorder et notamment le quartier du Baillet à Drancy. Compte-tenu de ces éléments, les crédits à inscrire en budget 2024 s'élèveraient à 1,17 million d'euros qu'il faut ramener à une enveloppe nette de 0,58 million d'euros en intégrant des moins-values à hauteur 0,59 million d'euros.

En lien avec l'avancée réelle des travaux et du rythme de décaissement des factures, la prévision d'exécution pour l'exercice 2023 serait de 3,3 millions d'euros. Ainsi, les reports de crédits budgétaires déjà votés lors des précédents budgets selon les travaux qui resteraient à réaliser, s'élèveraient à 3,3 millions d'euros en 2024.

Dans le cadre du projet d'extension, les financements estimés à 46 millions d'euros ont été inscrits en budget supplémentaire 2023. Dans ce cadre, les crédits réalisés cette année s'élèveraient à 0,09 million d'euros pour le paiement de factures relatives aux études (études permis minier et maîtrise d'œuvre). Les crédits qui seront engagés concomitamment à la notification des marchés seront reportés dans le cadre de l'exercice 2024. Si un décalage dans la notification des marchés intervenait, les crédits ouverts en 2023 tomberaient et seraient ouverts à nouveau en budget primitif 2024.

L'inscription des crédits reportés (réseau initial et extension) sera réalisée en budget supplémentaire 2024 concomitamment à la reprise du résultat 2023.

Compte tenu de ces éléments, en 2024 les dépenses d'investissement de la régie Gényo faisant l'objet d'ouverture de crédits nouveaux, seraient ventilées comme suit :

- Pour les travaux de densification : 0,48 million d'euros
- Pour des études : 0,08 million d'euros,
- Pour la ligne de trésorerie remboursable auprès du Crédit Agricole : 3 millions d'euros sont inscrits en dépense pour solder le remboursement selon le rythme de décaissement des travaux facturés et d'encaissement des subventions appelées en trésorerie,
- Pour le remboursement en capital des emprunts 5,4 millions d'euros, dont :
 - o 1 million d'euros pour le prêt d'ARKEA
 - o 1,1 million d'euros pour le prêt de la Société Générale,
 - o 0,25 million d'euros pour le prêt du Crédit Agricole souscrit en 2023 et dont le profil d'amortissement a été sculpté pour maintenir l'autofinancement,
- 0,7 million d'euros de quote-part des subventions d'investissement amorties.

III. Structure de l'endettement

Pour rappel, dans le cadre du périmètre initial du réseau Gényo, trois emprunts ont été contractés par le Syndicat à l'été 2019 pour une enveloppe totale de 69,6 millions d'euros :

- Un prêt sur 25 ans souscrit auprès de la banque ARKEA pour un montant de 26 millions d'euros qui a été mobilisé et versé en totalité à taux fixe au 1^{er} juillet 2020, conformément aux termes du contrat. Son remboursement en capital intervient chaque trimestre depuis fin septembre 2020,
- Un prêt sur 20 ans souscrit auprès de la Société Générale pour un montant de 22,2 millions d'euros qui prévoyait une option de tirage en ligne de trésorerie entre le 1^{er} juillet 2020 et le 1^{er} juillet 2021, et qui, à ce terme, a été mobilisé et versé en totalité à taux fixe. Son remboursement, en capital intervient à échéance annuelle à compter depuis le 1^{er} juillet 2022,
- La souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 21,4 millions d'euros dégressive à hauteur de 2,4 millions d'euros au 24 mai 2021 jusqu'à 2029. Cette enveloppe permet d'assurer la trésorerie dont les décaissements de travaux ne sont pas immédiatement compensés par l'encaissement des subventions.

Comme évoqué au ROB 2023 et conformément aux crédits votés dans le cadre du budget primitif 2023, un financement complémentaire à hauteur de 8,8 millions d'euros a été souscrit cette année. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Un prêt sur 10 ans à taux fixe souscrit auprès du Crédit Agricole en janvier 2023 comprenant une phase de mobilisation d'un an. Le prêt a été mobilisé en totalité en juillet 2023. Son remboursement, en capital intervient à échéance trimestrielle à compter du 23 janvier 2024.

Ce financement permet de faire face à un certain nombre d'aléas auxquels le projet a été confrontés notamment dans sa phase de construction. En synthèse, ce nouvel emprunt long terme permet de soutenir les postes de dépenses suivants :

Besoins complémentaires	En M€
Surcoûts d'investissements	4,5
Densification	0,8
coût travaux	1,41
droit de raccordement	-0,61
Réduction subvention	0,8
Besoin fonds de roulement en phase démarrage	2,3
Prov. Aléas	0,4
Total	8,8

Il convient toutefois de souligner, que le TRI⁸ n'est pas impacté par ce refinancement et que son profil d'amortissement ajusté en fonction de la trajectoire de capacité d'autofinancement a permis de ne pas avoir recours à une augmentation tarifaire.

⁸ Taux de rentabilité interne du projet.

Dans le cadre, du projet de création d'un nouveau doublet et d'extension à l'ouest du réseau Génयो, 46 millions d'euros ont été inscrits en recettes et en dépenses au budget supplémentaire 2023. Ce montant prévoit une provision supplémentaire en cas de surcoûts lors de la phase de montage du projet (études / fonciers / inflation), le financement bancaire inscrit au plan d'affaires de cette opération s'élève à 45,5 millions d'euros à ce stade. Les hypothèses relatives aux caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

- Un prêt sur 22 ans pour un financement long terme de 31,5 millions d'euros qui serait mobilisé, pour partie, en 2024 et le solde en 2025. Le remboursement en capital n'interviendrait qu'à compter de 2026,
- La souscription d'une ligne de trésorerie, d'un montant de 14 millions d'euros. Cette enveloppe permet de soutenir les décaissements relatifs aux paiements des marchés de travaux qui ne sont pas immédiatement compensés par l'encaissement des subventions.

Selon la Charte Gissler qui permet de classer les emprunts structurés selon le niveau de risque qu'ils représentent, les emprunts mobilisés par le SIPPAREC à ce jour disposent exclusivement des conditions d'emprunt les plus sécurisées (A1).

A. Typologie et mobilisation de la dette dédiée au projet Génयो :

En synthèse, la structure de la dette au 1^{er} janvier 2024 en intégrant la souscription de nouvelles enveloppes d'emprunt est présentée dans le tableau détaillé ci-dessous :

PRETEUR	ANNEE DE SIGNATURE	MONTANT INITIAL (M€)	CAPITAL MOBILISABLE (M€)	TAUX ET TYPE DE TAUX	CAPITAL RESTANT DU 1/01/2024 (M€)
ARKEA (long terme)	2019	26	0	Taux fixe 1,49%	22,36
Société Générale (long terme)	2019	22,25	0	Taux fixe 1,7%	20,03
Crédit agricole (revolving_sub)	2019	21,4	11,29	Taux variable marge bancaire 0,58% + EURIBOR 12 mois	3
Crédit agricole (long terme)	2023	8,8	0	Taux fixe 3,25%	8,8
TOTAL EMPRUNT GENYO		78,45	11,29		54,19
Emprunt-long terme consultation T4 2023	2023	30,5	30,5	Taux fixe hypothèse 5%	30,5
Prêt relais subvention consultation T4 2023	2023	14	14	Taux fixe hypothèse 5%	14
TOTAL EMPRUNT EXTENSION GENYO OUEST		44,5	44,5		44,5
TOTAL EMPRUNT encours		122,95	55,79		98,69

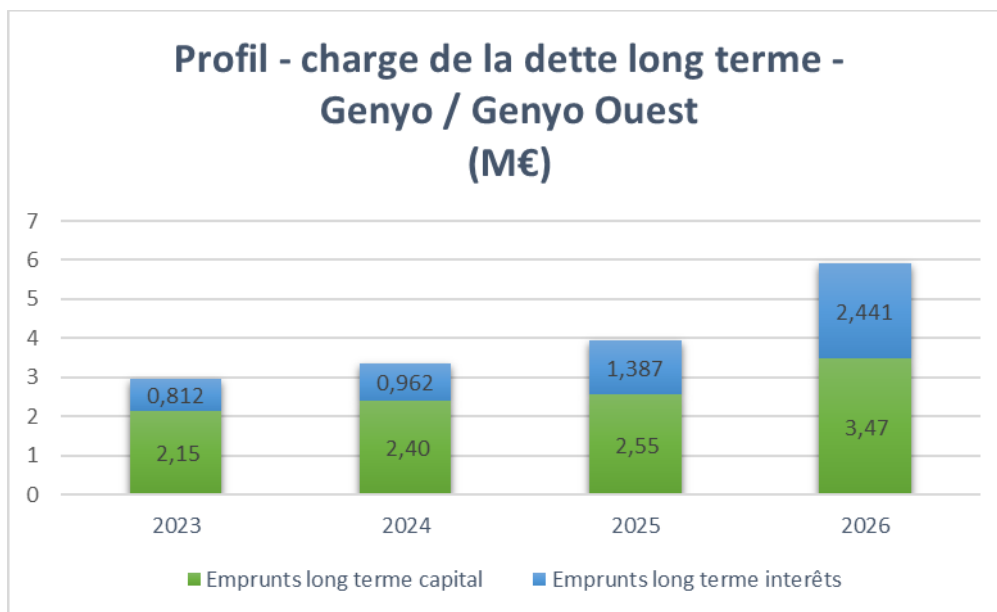
Les prêts long terme, souscrits auprès d'ARKEA et de la Société Générale ont intégralement été mobilisés en 2021. Au premier trimestre 2023, afin de stabiliser la capacité d'autofinancement de l'opération, un nouveau prêt de 8,80 millions d'euros a été souscrit auprès du Crédit Agricole. Ce prêt a été intégralement mobilisé en juillet de cette année.

S'agissant du prêt Crédit Agricole dont l'enveloppe de 21,4 millions d'euros est dégressive, 15 millions d'euros ont été appelés en 2021 afin de relayer en trésorerie l'encaissement des subventions. Ces tirages ont fait l'objet, de trois remboursements à hauteur de 4 millions cette année, limitant le capital restant dû à 3 millions. A compter de mai 2023, le solde de ce prêt atteint 14,3 millions d'euros. Les disponibilités sur cette ligne s'élèvent jusqu'en 2024 à 11,3 millions d'euros. Il n'est pas prévu de réaliser de nouveau tirage sur cette ligne et son remboursement intégral devrait intervenir courant 2024 en fonction du niveau de subventions perçues.

Dans le cadre, de l'opération d'extension à l'ouest du réseau Gényo, une consultation bancaire sera lancée en fin d'année 2023. Le plan d'affaires afférent à cette opération cible des taux d'intérêts de 5% maximum et une mobilisation des prêts qui devrait s'étaler entre 2024 et 2025. La phase de remboursement des prêts devrait quant à elle débutée en 2025, afin de permettre au projet d'amorcer les premières recettes d'exploitation.

EMPRUNTS GENYO OUEST						
Tirages/Mobilisation	Montant prêt	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Emprunt-long terme	30,5	0	9,45	22,05	0	31,5
capital					0,818	
intérêts				0,473	1,575	
Prêt relais subvention	14	0	14	0	0	14
capital				5,244	5,779	
intérêts				0,7	0,438	

B. La charge de la dette :



2023	CHARGES DE LA DETTES (M€)		TOTAL 2023
	INTERETS ANNUELS	CAPITAL ANNUEL	
ARKEA	0,35	1,04	1,39
Société Générale	0,36	1,11	1,48
Crédit agricole	0,24	12,00	12,24
Crédit agricole (LT)	0,10	0,00	0,10
	1,04	14,15	15,20

Cette année, la charge de la dette est estimée à 15,2 millions d'euros et repose principalement sur le remboursement à hauteur de 12 millions d'euros de la ligne souscrite auprès du Crédit Agricole pour relayer les subventions. Les intérêts afférents aux tirages 2021, indexés sur de l'Euribor 12 mois, s'élèveraient à 0,24 million d'euros. Sur ce point, il convient de noter que l'augmentation des taux d'intérêts, observée depuis 2022 a induit une forte augmentation de ces échéances, le taux moyen passant de 0,58% (marge bancaire) en 2022 à 2,05% en 2023. Les échéances relatives au prêt souscrit auprès d'ARKEA ainsi que celui de la Société Générale répondent quant à elles de taux fixes, ce qui permet d'avoir une trajectoire stabilisée de remboursement. Enfin, dans le cadre du nouveau prêt souscrit en 2023, des intérêts relatifs aux tirages seront appelés à hauteur de 0,1 million d'euros.

PRETEUR	CHARGES DE LA DETTES (M€)				
	INTERETS ANNUELS	CAPITAL ANNUEL	TOTAL 2024	TOTAL 2025	TOTAL 2026
ARKEA (long terme)	0,33	1,04	1,37	1,36	1,34
Société Générale (long terme)	0,35	1,11	1,46	1,44	1,42
Crédit agricole (revolving_sub)	0,14	3,00	3,14	0,05	0,00
Crédit agricole (long terme)	0,28	0,25	0,53	0,67	0,76
TOTAL EMPRUNT GENYO	1,10	5,40	6,50	3,52	3,52
Emprunt-long terme consultation T4 2023	0,00	0,00	0,00	0,47	2,39
Prêt relais subvention consultation T4 2023	0,00	0,00	0,00	5,94	6,22
TOTAL EMPRUNT EXTENSIOI	0,00	0,00	0,00	6,42	8,61
TOTAL EMPRUNT encours	1,10	5,40	6,50	9,93	12,13

En 2024, la charge de la dette devrait représenter 3,36 millions d'euros hors remboursement de la ligne du Crédit Agricole pour un montant prévisionnel de 3,14 millions d'euros. S'agissant des intérêts annuels des tirages indexés sur l'Euribor 12 mois, il a été arrêté une hypothèse de 4% en 2024 et un remboursement du solde à hauteur de 3 millions d'euros. A compter de 2025, cette charge intégrera les 1^{ers} remboursements des prêts relatifs à l'extension du réseau Gényo. Dans le cadre du plan d'affaires, il a été modélisé un taux d'intérêt à 5% pour les deux prêts avec un 1^{er} remboursement de 5 millions de la ligne relayant les subventions dès 2025 et un 1^{er} remboursement du capital sur l'emprunt long terme à compter de 2026.

IV. Suivi du personnel mis à disposition de la régie Gényo

A. Les effectifs de la régie Gényo

Les effectifs sont constitués par le directeur de régie, la personne en charge des missions de suivi administratif et par d'autres agents du SIPPEREC mis à disposition afin de permettre la bonne exécution du service public (finances, commande publique, juridique et communication). Ces mises à disposition feront l'objet d'un remboursement de rémunération au budget principal du SIPPEREC, de la part du budget annexe de Gényo qui bénéficie de l'apport de ces agents.

Pour l'année 2024, l'exploitation en régie du réseau de chaleur Gényo (hors extension) entraîne principalement les incidences suivantes quant à l'organisation interne du SIPPEREC :

- Suivi et contrôle de l'exploitation des installations et de sa bonne exécution par le prestataire retenu,
- Facturation mensuelle des abonnés du réseau,
- Commercialisation du réseau de chaleur (1^{er} établissement et autres abonnés).

Par ailleurs, certains travaux inscrits dans le périmètre de premier établissement devront encore être réalisés et des travaux de densification devraient être lancés au cours de l'année 2024, ce qui implique la réalisation des missions suivantes au profit de l'opération Gényo :

- Passation et suivi des marchés de travaux ou de services pour la construction des installations,
- Suivi et contrôle des aspects technico-financiers relatifs aux travaux de premier établissement,
- Gestion de l'ensemble des dossiers administratifs (technique, juridique, financier) nécessaires à la réalisation des travaux et à l'exploitation des installations,
- Communication relative à la mise en œuvre du projet sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC et aux travaux.

Enfin, le projet d'extension du réseau va entrer en 2024 en phase de réalisation des études et travaux. Ce projet portant sur la création d'un nouveau doublet de géothermie et l'extension du réseau pour plus de 46 millions d'euros va impliquer outre la passation et suivi des marchés de travaux ou de services pour la construction des installations, un soutien accru sur la gestion financière et la constitution des dossiers administratifs et juridiques tels que les demandes de subventions et les actes notariés. Comme précisé ci-avant, ces travaux de densification, ou d'extension du réseau pourraient être amenés à débiter à partir de 2023 et ces informations seront consolidées d'ici la présentation du budget primitif.

Il ressort de ces éléments les besoins suivants en termes de moyens humains ou Equivalent Temps Plein (ETP) :

2 ^{ème} phase (4,08 ETP)
2 ETP pour la partie relative au suivi opérationnel et le suivi administratif
0,65 ETP pour le suivi financier et comptable
0,08 ETP pour l'appui juridique/commande publique
0,05 ETP pour les sujets liés à la communication

B. Les dépenses de personnel

Les frais de personnel, correspondant aux équivalents temps plein estimés, représentent près de 190 000 euros sur le budget principal du Syndicat à refacturer au budget annexe de la régie Génयो selon les mises à disposition des agents concernés. Les modalités juridiques de ces mises à disposition ont été approuvées par le comité syndical le 25 juin 2021.

C. La durée effective du travail

La délibération du 23 juin 2016 a instauré le temps de travail annuel effectif à 1 607 heures auxquelles sont soumis les agents mis à disposition auprès de la régie Génयो.